



Section académique de POITIERS

Déclaration SNES-FSU ouverture de FPMA du 10 juin 2015

Monsieur le Recteur,

A l'ouverture de cette FPMA, le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire dans le second degré, entend se faire l'écho de la colère qui monte chez les enseignants. Jamais le mot de « trahison » n'a été autant prononcé que ces dernières semaines ; jamais le sentiment de mépris n'a été si fortement ressenti. Les discours quant à la priorité accordée à la jeunesse, quant à la création de 60000 postes dans l'Éducation nationale, quant à la refondation de l'école, subissent aujourd'hui l'épreuve du réel et apparaissent de plus en plus, pour les acteurs de l'École, comme des incantations impuissantes ou pire, des effets d'affichage.

En effet, les enseignants pourtant acteurs de la refondation, pourtant au cœur des difficultés du vivre-ensemble attendent toujours une revalorisation de leur rémunération et de leur carrière. Il ne suffit plus d'invoquer l'augmentation globale du budget de l'Éducation nationale ; chacun a compris que cette augmentation est happée par le rétablissement longtemps attendu de la formation des stagiaires et par la démographie. Par contre, chacun mesure bien au quotidien le déclassement et la paupérisation galopante de la profession.

D'ailleurs, les premiers chiffres d'admissibilité aux concours montrent bien que les candidats ne se précipitent toujours pas vers la carrière d'enseignant. Combien de postes ne seront pas cette année encore pourvus dans les disciplines que sont les mathématiques, les lettres classiques, l'allemand, l'anglais..? Si le Ministère annonce un frémissement -qui mériterait d'être étudié plus avant- se maintiendra-t-il dans les conditions de rémunération qui sont faites aux entrants dans le métier ? La rémunération à l'échelon 1, décrétée pour les lauréats des concours 2014, a été, de ce point de vue, très significative de mépris !

Ce sont donc toujours des conditions aggravées d'apprentissage pour les élèves et des conditions dégradées d'exercice du métier, un recours devenu endémique à la précarité, qui donnent à penser que l'École n'est pas, quoiqu'on en dise, la priorité nationale qu'elle devrait être. Les défis à relever sont pourtant de taille. Mais la sacro-sainte règle du « à moyens constants », qui s'apparente au regard de l'urgence à une règle d'austérité, condamne à l'échec avant même d'avoir essayé : on observera, à cet égard, que la mise en place de l'enseignement moral et civique n'en est qu'à ses balbutiements quand elle est présentée comme un axe important de la rentrée 2015 ! De même, au moment où commence à se préparer la rentrée dans les établissements, le flou qui entoure la mise en œuvre des nouveaux décrets sur les services des enseignants est inquiétant. Comment les enseignants pourraient-ils s'engager dans des missions dont ils ne connaissent pas le niveau de rémunération ni même si elles donneront effectivement lieu à rémunération ? La possibilité même de moduler cette rémunération localement, comme le prévoit le BO, fait craindre le pire !

Mais l'actualité de la profession, c'est bien sûr, la réforme du collège et le refus massif de la profession auquel elle se heurte. Sur le fond comme sur la forme, le SNES-FSU tient à rappeler son opposition à ce projet. La grève du jeudi 19 mai a été fortement suivie dans notre académie et la guerre des chiffres n'y changera rien. La publication des décrets le lendemain de cette mobilisation

est une provocation sans nom. Comment, en effet, faire vivre et donner sens à une réforme que l'on impose, sans réelle discussion, quand 80% de la profession la refuse ? Ce jeudi 11 juin, le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, appelle les collègues à une nouvelle journée de mobilisation et demande l'abrogation de ce décret. Si le collège a besoin d'une réforme, ce n'est pas de cette réforme qui derrière les termes d'autonomie, d'interdisciplinarité orchestre en réalité la mise en concurrence des établissements et des disciplines, renvoie la définition des horaires et des programmes au local, avec les conséquences que l'on pressent sur la formation des élèves, sur le service des enseignants. Le SNES-FSU a très bien compris les dangers que recèle cette réforme, qui n'est que la caricature de la réforme du lycée dont on attend toujours l'évaluation et entend montrer à l'opinion tous les dangers qu'elle recèle. La mobilisation des représentants au sommet de l'État en faveur de cette réforme finirait même par passer pour aveu de faiblesse de la réforme elle-même ou, paradoxalement, pour recours à la force de l'intimidation ...

Pour en revenir au strict ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, le SNES-FSU continue à revendiquer le retour à un véritable mouvement national amélioré qui seul peut garantir un traitement équitable de tous les collègues et éviter toute mutation à l'aveugle. Le passage obligé au mouvement inter pour les titulaires désireux de muter dans une autre académie ne fait qu'accroître d'années en années le nombre de mutations en extension.

Si venir en aide aux élèves en difficulté, et notamment aux élèves décrocheurs, doit effectivement être pris en considération, cela ne peut se faire de manière ponctuelle qui laisserait à penser médiatiquement que ce problème est réellement pris en compte. Il était peu judicieux de créer 5 postes spécifiques dans un lycée de taille moyenne, postes qui ne sont pas pourvus au mouvement car aucun collègue ne les demande. Il serait bien plus efficace de prévenir le décrochage en donnant réellement les moyens à l'ensemble des établissements. Aujourd'hui, les lycées dans lesquels l'accompagnement personnalisé est fait en classe entière, à 35 ou 36 élèves ne sont plus l'exception.

Nous souhaitons également revenir sur un point de désaccord avec les services de la DOSES. Sur les 34 suppressions de poste si mutation, seulement trois collègues parviennent à muter à la phase 1 du mouvement. Cela implique donc qu'en tout état de cause les 31 autres collègues resteront sur leur poste et que donc, il y a bien des heures à effectuer même s'il doit y avoir pour cela un complément de service. Cela montre bien encore une fois l'inefficacité d'un tel système. Pire cela va encore cette année bloquer la mutation de 6 collègues. Nous souhaitons donc que soit revue la situation de ces 6 collègues qui ne peuvent pas muter justement parce que leur poste est bloqué.

Nous remercions enfin les services pour la qualité du travail fourni tant dans la mise à disposition des documents que dans les chaînes proposées.